



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/06/13

Reçu en Préfecture le : 01/07/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 juin 2013  
D - 2013/348**

***Aujourd'hui 24 juin 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Présidence de Mr Hugues Martin de 15h45 à 16h45-Mr le Maire quitte la séance de 16h10 à 16h45.

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h00)*

**Excusés :**

Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Maxime SIBE, Madame Chafika SAILOUD, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

**Association Maison des Basques. Réaménagement  
des locaux. Participation financière de la Ville de  
Bordeaux. Approbation. Autorisation. Signature.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Maison Basque de Bordeaux, sise 7 rue du Palais de l'Ombrière, déclarée à la Préfecture de la Gironde le 3 janvier 1948, a pour objet la promotion de la culture basque à Bordeaux.

Forte de près de 600 adhérents, cette association est un centre culturel, la vitrine et le relais de la culture basque à Bordeaux. Elle est ouverte à tous pour découvrir, apprendre, vivre la culture basque.

L'association propose un large éventail d'activités : cours de langue, chants et danses pour enfants et adultes ; activités sportives avec la pelote basque ; conférences et concerts.

Cette association participe pleinement à la vie associative de la cité : fête de la musique, journées du patrimoine, concerts, expositions, marché basque, etc.

Depuis plus de 40 ans, l'association est propriétaire d'un immeuble au 7 rue du Palais de l'Ombrière. Des travaux de rénovation s'avérant indispensables, un programme a été établi et mis en œuvre depuis 2010.

Pour 2013, elle va procéder à la rénovation de l'entrée de l'immeuble rues du Palais de l'Ombrière. Pour ce faire, l'association nous a produit un dossier constitué d'un descriptif de travaux, de plans et d'un devis.

Ne disposant pas de la totalité du financement, elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux, selon le plan de financement détaillé ci dessous:

Association : fonds Propres	5 118,68 € (22%)
Ville de Bordeaux	<u>18 000,00 €</u> (78%)
Total	23 118,68 €

En conséquence, je vous demande, mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser la participation financière de la ville à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention dont le projet est ci-annexé.
- Verser une subvention de 18 000,00 €uros à l'association Maison Basque de Bordeaux dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts – Compte 20422 - Rubrique 422
- au budget de la ville, pour l'exercice en cours.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 juin 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Anne BREZILLON**

**Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Maison Basque de Bordeaux**

**Participation financière au réaménagement de locaux**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du ...../...../...../ reçue en Préfecture de la Gironde le ...../...../..... ci-après dénommée « La Ville » d'une part,

Et :

L'association Maison Basque de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur David Mugica, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du ...../...../..... ci-après dénommée « l'Association » d'autre part,

**ARTICLE 1 – OBJET**

L'association Maison Basque de Bordeaux souhaite procéder au réaménagement de l'entrée de son immeuble, sis au 7 rue du Palais de l'Ombrière, à Bordeaux.

Le coût du projet est estimé à 23 118,68€ TTC. La Ville de Bordeaux apporte son concours financier sur le volet travaux dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 18 000 €.

**ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention doit être consacrée aux travaux de réaménagement selon le devis ci annexé. En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

**ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS**

Le versement de cette subvention se fera sur production des factures acquittées, visées par le Monsieur le Président de l'association Maison Basque de Bordeaux avec le visa de certification des travaux faits, au prorata de la participation financière de la ville rapporté au coût des travaux.

**ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex,
- pour l'association Maison Basque de Bordeaux, 7 rue du Palais de l'Ombrière à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le ...../...../.....

En trois exemplaires.

Pour l'association Maison Basque de Bordeaux  
Le Président,  
David Mugica

Pour la Ville de Bordeaux  
Le Maire,  
Alain Juppé



## LES TRAVAUX

*Lanak*

### 5. Descriptif des travaux

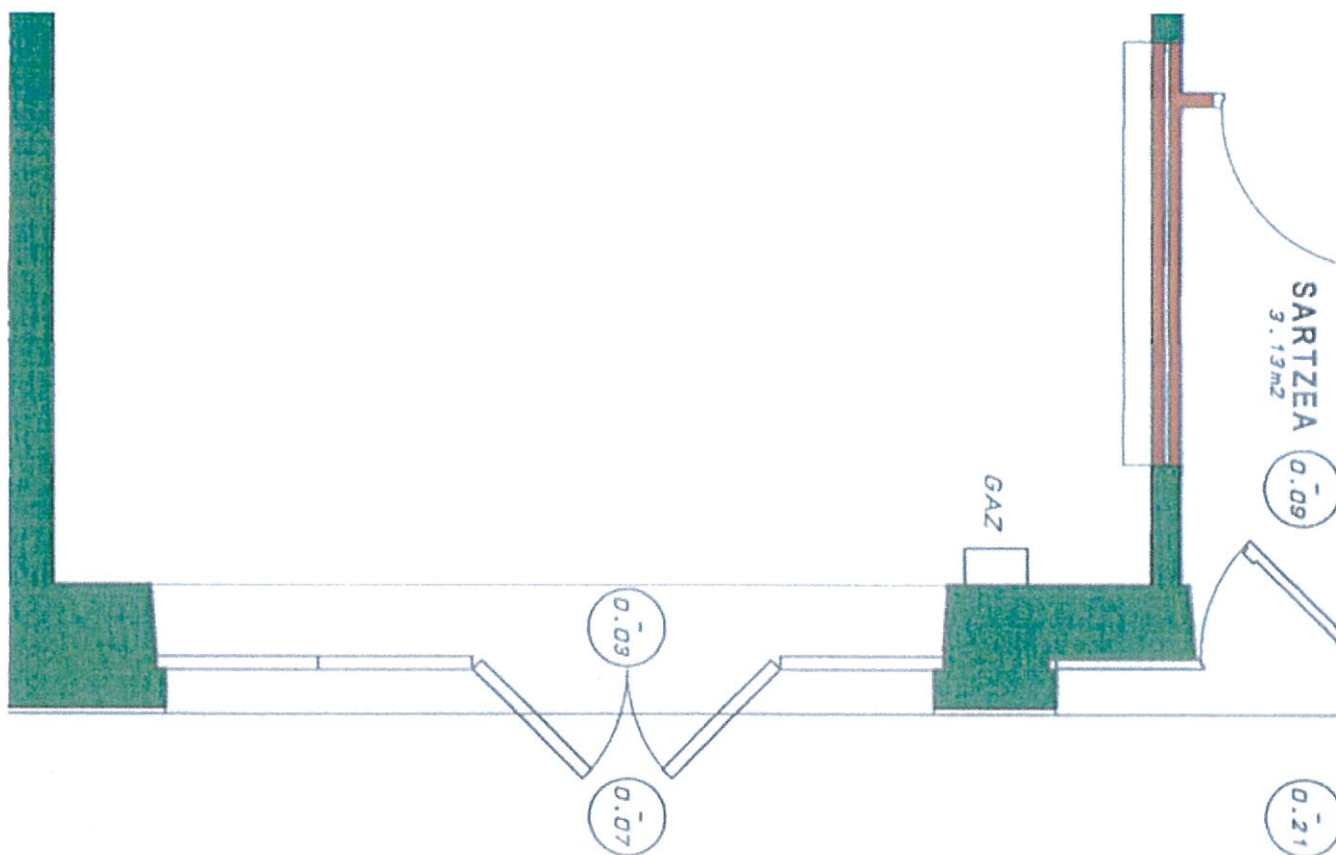
Ces travaux consistent à reconfigurer l'entrée dans son ensemble. Ils sont extrêmement importants à plusieurs égards :

1. créer une **façade accueillante**,
2. apporter une **plus grande visibilité** vers l'extérieur,
3. mettre les locaux en adéquation avec les **normes de sécurité**,
4. séparer la partie privative (porte d'entrée actuelle) et la partie collective (nouvelle porte d'entrée),
5. créer un porche pour dégager les trottoirs lors des divers rendez-vous,
6. pallier le manque de luminosité actuel.

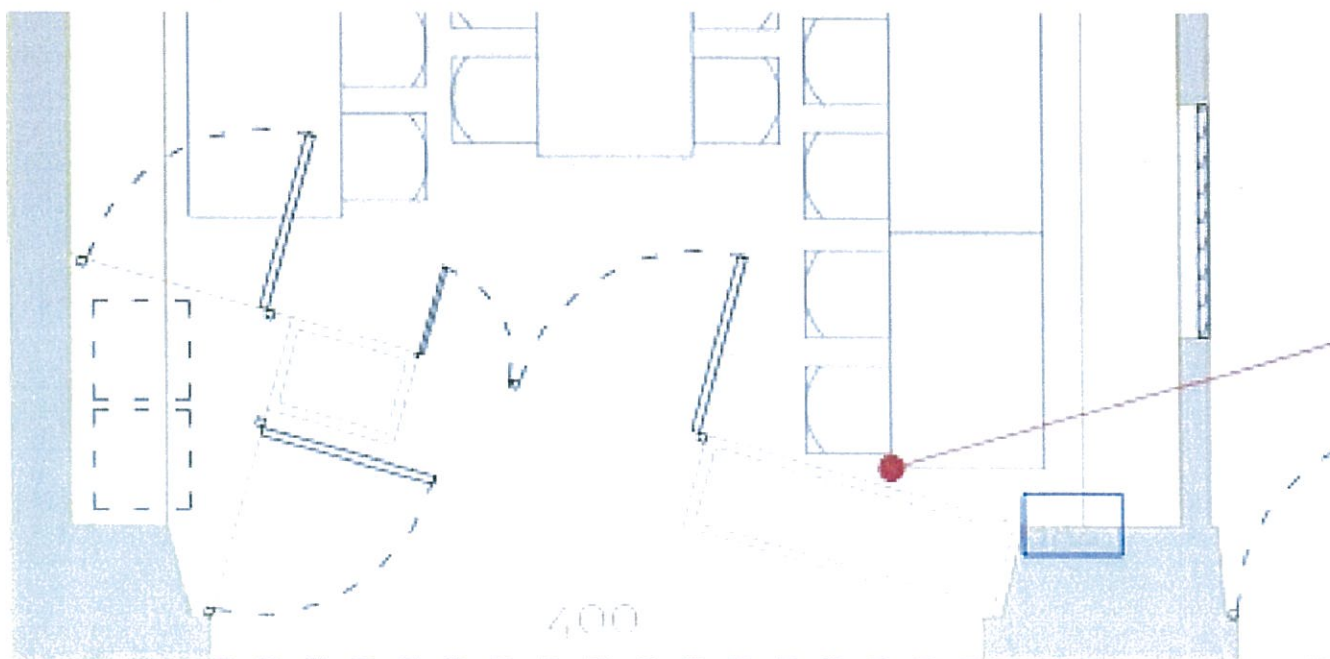
De plus, le porche rappellera les façades des maisons traditionnelles basques.

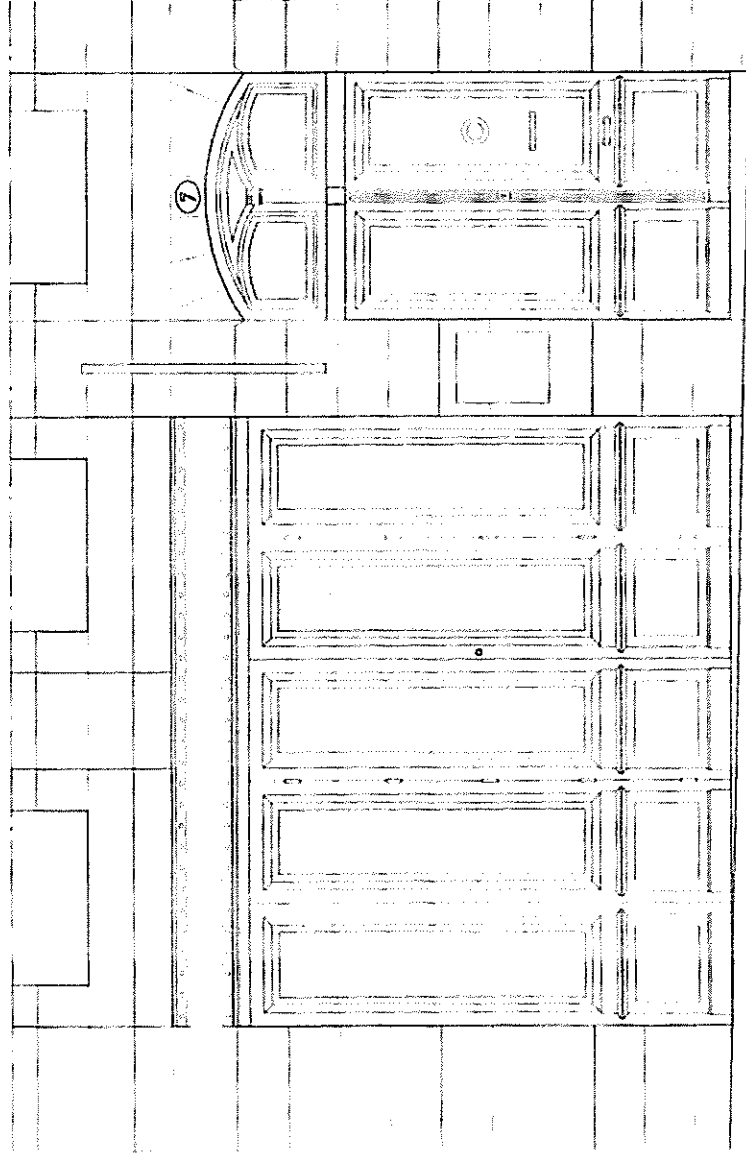
**Voir plans p.6 et 7**

Configuration actuelle de l'entrée rue du Palais de l'Ombrière



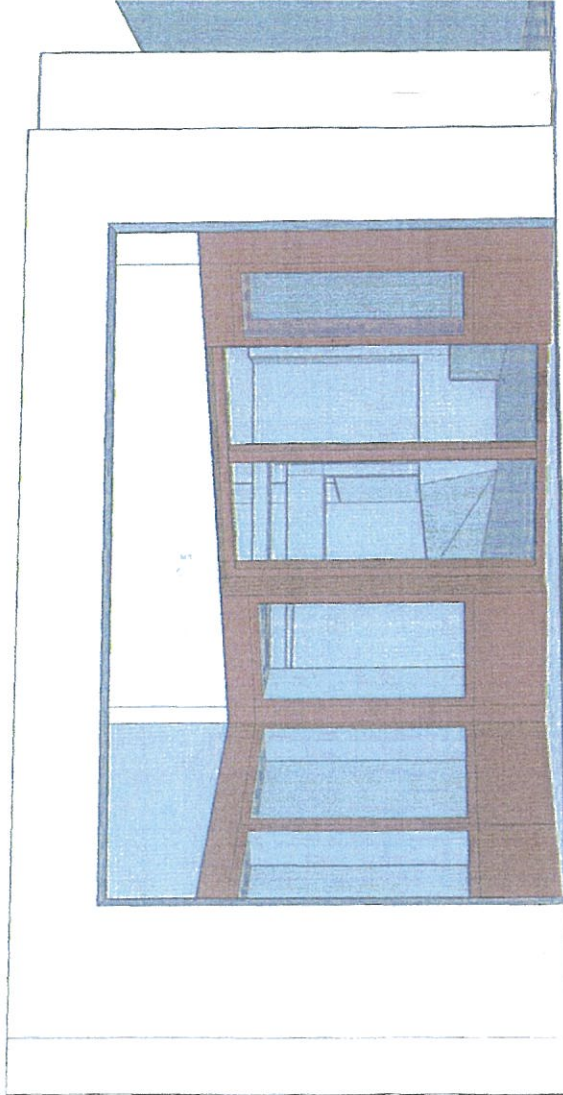
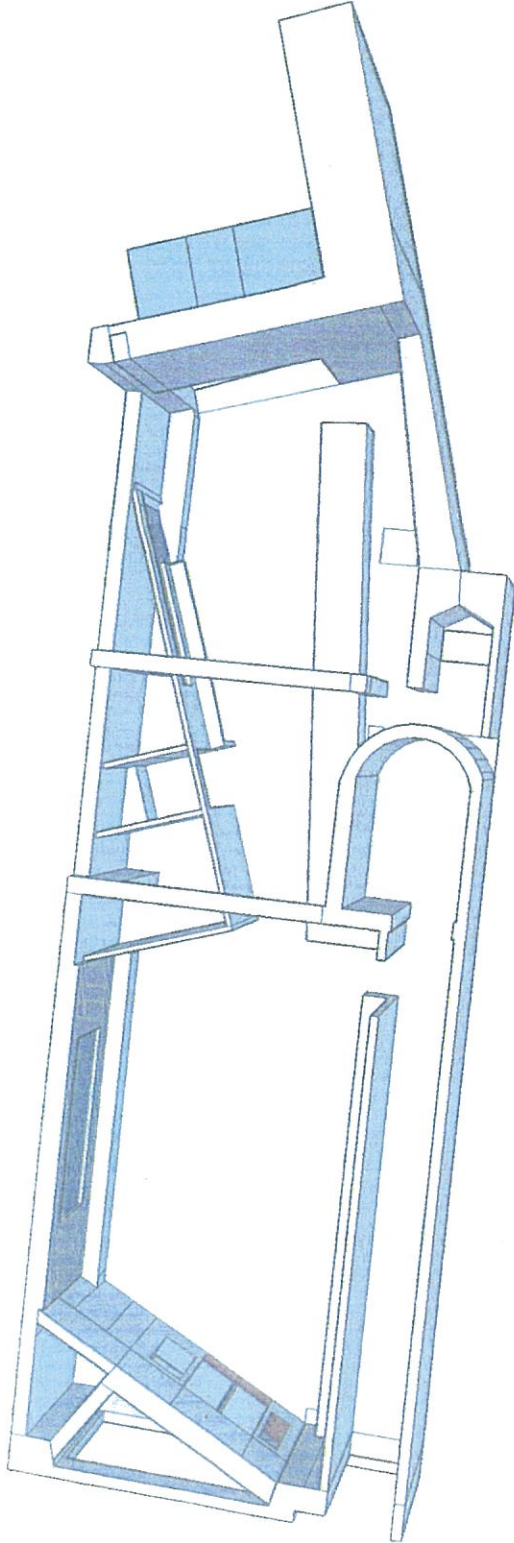
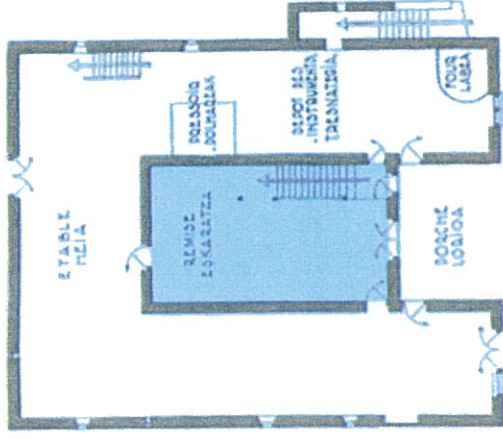
Projet de reconfiguration de l'entrée rue du Palais de l'Ombrière





ELEVATION RUE DU PALAIS DE L'OMBRIERE

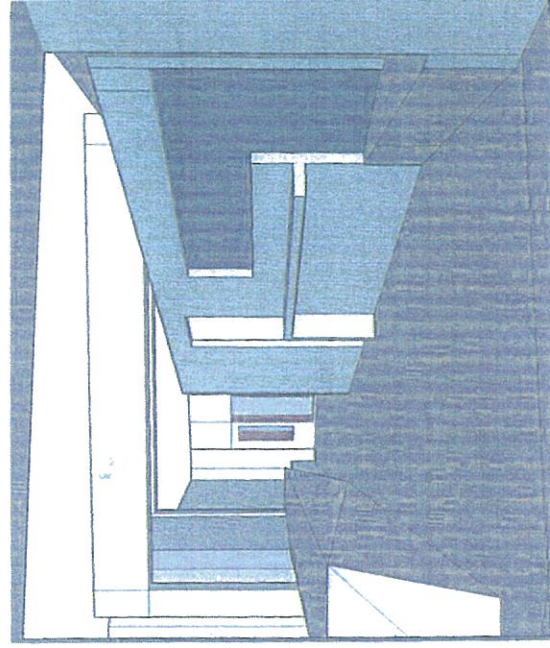
ÉTAT EXISTANTS



FAÇADE RUE DU PALAIS DE L'OMBRE

Les plans sont présentés sans description.  
Les cotes ne sont données qu'à titre indicatif, il en va de la  
responsabilité de l'entrepreneur de vérifier les relevés de façade  
avant tout lancement de son ouvrage.

Seul l'architecte est responsable de sa propre responsabilité.  
Le dessin est protégé, et le propriétaire de l'œuvre et de  
son terrain. Il est interdit de reproduire ou de divulguer  
l'œuvre sans l'accord explicite.



VUE CÔTÉ BAR

le 23 avril 2012

MAQUETTE

BORDELEKO ESKUAL ETXEA  
7, RUE DU PALAIS DE L'OMBRE  
33 000 BORDEAUX

ETAT PROJETÉ



FABRICA  
41, cours d'Alsace-Lorraine  
33 000 Bordeaux  
06 19 40 71 49  
elodie.lataste@free.fr  
www.fabrica.fr  
N° SIRET 52259407800013  
CODE APE 7111Z  
N° INSCRIPTION ORDRE 1603



DEVIS

REPLACEMENT DE MENUISERIES BOIS

désignation des travaux	montant des travaux
PHASE 1	
DÉPOSE ET ÉVACUATION ENSEMBLES MENUISÉS EXISTANTS	1 390,00 €
REPLACEMENT MENUISERIES FAÇADE RUE DU PALAIS DE L'OMBRIÈRE Y COMPRIS CRÉATION DE VITRINES ET D'UN LOCAL POUBELLE	7 200,00 €
REPRISE DES SOLS / CRÉATION SEUL ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS	950,00 €
ÉLECTRICITÉ / ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	1 060,00 €
SIGNALÉTIQUE / ENSEIGNES & PANNEAU D'INFORMATION	1 690,00 €
MISE EN ŒUVRE DE GRILLES ARTICULÉES	3 280,00 €
MISE EN PEINTURE DE L'ENSEMBLE	3 760,00 €
Montant Total H.T	19 330,00 €
Montant TVA (19,6%)	3 788,68 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>23 118,68 €</b>